

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-HUITIÈME SESSION

Documents officiels

PREMIÈRE COMMISSION
34e séance
tenue le
vendredi 9 septembre 1994
à 11 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 34e SÉANCE

Président : M. von WAGNER (Allemagne)

SOMMAIRE

POINT 156 DE L'ORDRE DU JOUR : RATIONALISATION DES TRAVAUX ET RÉFORME DE L'ORDRE
DU JOUR DE LA PREMIÈRE COMMISSION (suite)

DÉCLARATION FINALE DU PRÉSIDENT

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.1/48/SR.34
21 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

94-81354 (F)

9481354

/...

La séance est ouverte à 11 h 20.

POINT 156 DE L'ORDRE DU JOUR : RATIONALISATION DES TRAVAUX ET RÉFORME DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PREMIÈRE COMMISSION (suite) (A/C.1/48/L.58 et L.59)

Projet de décision proposé par le Président au sujet de l'organisation du mode de travail de la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission) (A/C.1/48/L.59)

1. M. VALENCIA (Équateur) dit que sa délégation a suivi avec un intérêt particulier les consultations officielles qu'ont tenues les groupes d'intérêt officiels ou particuliers, y compris les pays non alignés. À son avis, la rationalisation des travaux de la Première Commission s'inscrit dans le cadre plus large de la rationalisation des travaux de l'Assemblée générale. Sa délégation se félicite des efforts que déploie le Président pour faciliter les travaux de la Commission et utiliser le plus efficacement possible le temps et les ressources modiques dont elle dispose. Le projet de résolution initialement proposé par le Président (A/C.1/48/L.58), qui fait désormais l'objet de l'annexe au document A/C.1/48/L.59, permettra au Président et aux membres du Bureau de la Commission de tenir d'autres consultations, conformément au paragraphe 3 de la résolution 48/87 de l'Assemblée générale. Les recommandations qui y figurent pourront être appliquées de façon officielle et avec souplesse pendant la quarante-neuvième session, une fois que le nouveau président et le nouveau bureau auront fait le point de la situation actuelle. La Commission pourra alors se prononcer définitivement et adopter toutes modifications nécessaires. Elle s'inspirera entre temps, pour la conduite de ses travaux, des dispositions de la résolution 48/87 et du document de travail présenté par le Président. Les délégations qui s'intéressent particulièrement aux questions examinées par la Première Commission devraient avoir la possibilité d'exprimer leur opinion pendant les consultations qui ont lieu en vue de promouvoir la rationalisation des travaux de la Commission. Pour conclure, sa délégation approuve le projet de décision, qui traduit les vues exprimées pendant les consultations officielles.

2. Le projet de décision A/C.1/48/L.59 a été adopté sans avoir été mis aux voix.

3. M. KHERADI (Secrétaire de la Commission) dit qu'il a informé le Comité de coordination de l'Assemblée générale de la situation en ce qui concerne le point 156 de l'ordre du jour. Tout sera fait pour que le rapport du Rapporteur sur ce point de l'ordre du jour soit prêt à temps pour être examiné par l'Assemblée plénière la semaine prochaine.

4. Le PRÉSIDENT dit que le Comité a terminé l'examen du point 156 de l'ordre du jour.

DÉCLARATION FINALE DU PRÉSIDENT

5. Le PRÉSIDENT exprime l'espoir que la Commission rationalisera vraiment ses travaux en éliminant de son ordre du jour les questions qui ne sont plus

/...

pertinentes et en y inscrivant celles qui le sont, par exemple la contrebande de plutonium. Un certain nombre d'autres questions devraient être examinées non seulement par des organes spéciaux mais aussi par la Première Commission.

La séance est levée à 11 h 35.